

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

COMMUNE
DE
V I A S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2018-09-26 3d

L'An DEUX MILLE DIX HUIT et le 26 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

Présents :

Mmes et MM. Jordan DARTIER, Catherine CORBIER, Olivier CABASSUT, Patricia BOTELLA, Thomas GARCIA, Nicole LEFFFRAY-VINCENTS, Gilbert GIMBERNAT, Pascale GENIEIS TORAL, José ESPANA, , Mercédès RAMIA, Bernard SAUCEROTTE, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-François GINIEYS, Marie SANCHEZ RUIZ, Pierre ROS, Claudine BRONDY, Michel FARGAL, Richard MONEDERO, Josiane BUCHACA, Jean-Louis JOVIADO, Nelly ASENSIO, Patrick HOULES.

Absent excusé : Stéphane MINCHE.

Pouvoirs :

*Sandrine MAZARS donne pouvoir à Catherine CORBIER,
Laure GODEFROY donne pouvoir à Thomas GARCIA,
Jacques BOLINCHES donne pouvoir à Pascale GENIEIS TORAL,
Lucien BABAU RODRIGUEZ donne pouvoir à Jean-François GINIEYS,
Jean-José DE LA ROSA donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE,
Louis JOVIADO donne pouvoir à Nelly ASENSIO.*

Objet : Vente des parcelles cadastrées section BH n°11 et 16 situées rue des Muriers de Cailet : Lancement de la consultation.

La Commune est propriétaire des parcelles cadastrées section BH n° 11 et 16 situées rue des Muriers de Cailet d'une contenance totale de 2 478 m².

Ces parcelles se trouvent, suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation le 03 avril 2014 en zone Bleu BU et en zone I-AUT1 suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 24 juillet 2017.

De ce fait, elles se trouvent à présent dans un secteur à urbaniser destiné à recevoir des hébergements hôteliers, touristiques et individuels.

Un avis du Domaine sur la valeur vénale des parcelles a été obtenu le 09 mai 2018 pour un montant fixé à 216 159 €.

Il est alors proposé de mettre en vente les parcelles susvisées suivant une procédure de consultation publiée dans un Journal d'Annonces Légales. Cette publicité précisera l'absence des réseaux humides et réseaux secs.

Cette consultation ne relève pas des règles de la commande publique.

Les parcelles seront attribuées au plus offrant, sur la base d'une mise à prix à 216 159 € suivant l'avis du Domaine du 9 mai 2018.

La commune choisira librement l'acquéreur en fonction des offres reçues, après analyse.

Elle se réserve le droit de ne pas donner suite à son projet de cession dans l'hypothèse où les propositions seraient inférieures au prix du Domaine.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette consultation et à signer tout document s'y rapportant.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1, L.2241-6, L.2241-7,

VU le Code Général de la propriété et des personnes publiques et notamment son article L.3221-1,

VU l'évaluation de France Domaine en date du 09 mai 2018,

VU la commission des Finances du 10 septembre 2018,

VU la commission d'Urbanisme du 13 septembre 2018,

DELIBERE

Et par vote à main levées, à la **majorité** (22 Pour, 6 Abstentions, 1 Absent)

-APPROUVE le projet de vente par consultation des parcelles cadastrées section BH n°11 et 16 situées rue des Muriers de Caillet d'une contenance totale de 2 478 m² aux conditions susvisées.

-AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette consultation et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Maire Jordan DARTIER
Maire de VIAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

Affiché le

Transmis au représentant de l'Etat le :

- 4 OCT. 2018

Vias, le

DEPARTEMENT

MAIRIE

Section: TA

COMMUNE

SERVICE DU PLAN

Vias

Echelle: 1/10000

(Echelle d'origine: 1/100000)

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 08/11/2017
Signature

